**COMPTE RENDU**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE VALLENAY**

**Séance ordinaire du 27 juillet 2020**

L’an deux mil vingt, le vingt-sept juillet à quatorze heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vallenay, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Marina DUPUY, maire.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

**Date de convocation du Conseil Municipal :** *21 juillet 2020.*

**Présents** Mme Marina DUPUY, Maire, Mmes Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Katia DUSSAPIN, Christelle JOIE, Annick MARTINAT,

MM Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, Jean-Michel CAREL, Julien JOURDAINE, William TAILLANDIER.

**Excusés avec pouvoir** : M. Stéphane PETIT pouvoir à M. William TAILLANDIER

M. Jérôme SIBOULET pouvoir à Mme Marina DUPUY

**Excusés sans pouvoir**: Mme Caroline LALEVEE LESAGE

**Secrétaire de séance** : Mme Caroline ARTHU

Après lecture du procès-verbal de la séance du 29 juin 2020 et l’adoption à l’unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal passe à l’ordre du jour.

* **Fonds de Solidarité pour le logement**

La commune de Vallenay a été sollicitée par la Direction de l’Insertion et de l’Action Sociale du Département du Cher pour participer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement qui regroupe depuis le transfert des compétences consécutif à la loi de décentralisation de 2004, les aides au logement, à l’énergie, à l’eau et au téléphone, en direction des personnes défavorisées.

En 2018, des ménages domiciliés dans la commune de Vallenay ont bénéficié du soutien apporté par le Fonds de Solidarité pour le Logement :

* Logement : 4 ménages, pour un montant total de 1 432.48 €
* Energie : 7 ménages, pour un montant total de 1 745.00 €
* Eau : 5 ménages pour un montant total de 468.00 €

Afin de pouvoir maintenir l’aide aux administrés en situation de précarité, le Conseil Municipal décide à l’unanimité de verser une aide de 750.00 € au Département du Cher pour l’année 2020 et autorise Madame le maire à signer la convention.

* **Commission d’activité de l’action sociale de la commune de Vallenay**

Demande d’attribution banque alimentaire

Madame le maire présente deux dossiers pour attribution de la banque alimentaire.

Au vu de la situation familiale et financière de la première famille, la banque alimentaire est octroyée à cette famille jusqu’en juin 2021.

La banque alimentaire n’est pas accordée pour la deuxième famille.

Attribution de chèque Cad’hoc aux élèves entrant en classe de 6ème.

Après avoir constaté d’une part la liste des élèves entrant en classe de 6ème pour la rentrée 2020-2021 et d’autres part que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Le Conseil Municipal a décidé d’attribuer des chèques Cad’hoc pour un montant de 80.00 € à chaque élève entrant en classe de 6ème.

Attribution de chèque Cad’hoc aux nouveaux nés.

Sur proposition de Madame le Maire,

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Le Conseil municipal a décidé d’attribuer des chèques Cad’hoc pour un montant de 80.00 € aux nouveau-nés.

* **Achat de Chèque Cad’hoc**

Madame le maire informe le Conseil municipal que la commission d’activité de l’action sociale de la commune de Vallenay a décidé d’offrir :

* Aux nouveaux nés de la commune des **c**hèquesCad’hoc pour un montant de 80 € par naissance.
* Aux enfants domiciliés sur la commune de Vallenay et rentrant en sixième à la prochaine rentrée scolaire des **c**hèquesCad’hoc pour un montant de 80 € par enfant.

Le coût total de la dépense est de 351.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, **DONNE SON ACCORD** pour l’achat de ces chèques Cad’hoc et mandate Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

* **Création d’un poste d’adjoint technique principal de 2ème classe rétroactif au 1er juillet 2020 à temps complet**

Le Maire rappelle à l’assemblée,

Conformément à l’article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l’effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu’il s’agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d’emploi, la décision est soumise à l’avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Un poste d’adjoint administratif principal 2ème Classe à temps complet 35/35ème est créé à compter du 01/07/2020 pour occuper les fonctions d’enretien des locaux et d’agent de la restauration.

Cet emploi est proposé à Madame Annie MARTINAT. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d’adjoint technique principal 2ème classe à compter du 01 juillet 2020 conformément à l’avis de la commission administrative paritaire en date du 29 juin 2020.

De modifier le tableau des emplois :

Filière Technique

* Adjoint Technique principal 2ème classe

D’inscrire au budget les crédits correspondants.

* **Création d’un poste d’ATSEM principal de 1ère classe rétroactif au 1er juillet 2020 à temps complet.**

Le Maire rappelle à l’assemblée,

Conformément à l’article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l’effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu’il s’agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d’emploi, la décision est soumise à l’avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Un poste d’Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère classe à temps complet 35/35ème est créé à compter du 01/07/2020 pour occuper les fonctions d’assistance auprès des enseignants, de l’animation et l’hygiène des jeunes enfants.

Cet emploi est proposé à Madame Sylvie AUROY. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d’Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère classe à compter du 01 juillet 2020 conformément à l’avis de la commission administrative paritaire en date du 29 juin 2020.

De modifier le tableau des emplois :

Filière médico-sociale

* Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère classe

D’inscrire au budget les crédits correspondants.

* **Vote du budget primitif 2020**

Madame le Maire fait une présentation détaillée du budget primitif 2020 qui s’équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement :  **1 028 626.72 €**

Section d’Investissement : **580 137.30 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

**1 028 626.72 €**en section de fonctionnement et à **580 137.30 €** en section d’investissement.

* **Informations et questions diverses**
* Madame le maire informe le Conseil Municipal qu’une visite de l’entreprise SMURFIT KAPPA sera organisée.
* Madame Aude Collinet, chef de projets développement de la société Engie viendra présentée le projet éolien aux membres du Conseil Municipal en soirée au mois de septembre – date à définir.

L’ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 18 h 45 et suivent les signatures.

**Le Maire,** **La Secrétaire,**

Marina DUPUY Caroline ARTHU

**Les membres présents,**

Philippe ANDRIAU Cathy BATISTE

*1ER Adjoint*

Jean-Michel CAREL Michel CANTENEUR

Mireille CHARBY Katia DUSSAPIN

*2ème Adjoint*

Christelle JOIE Julien JOURDAINE

Caroline LALEVEE LESAGE Annick MARTINAT

Absente *3ème Adjoint*

Stéphane PETIT Jérôme SIBOULET

*Pouvoir à William TAILLANDIER Pouvoir à Marina DUPUY*

William TAILLANDIER